

**CERTIFICAT DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU TITRE
DE LA LÉGISLATION SUR LES INSTALLATIONS
CLASSÉES**

La préfète de la Corrèze,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

certifie que monsieur Florian Peyrou, gérant de l'EARL Peyrou, a adressé un courrier de porter à connaissance relatif au changement d'exploitant concernant l'EARL Lac, exploitation porcine située au lieu-dit « Les Valades Hautes » sur la commune de Varetz.

Sous réserve de l'exactitude et de l'exhaustivité des renseignements fournis par le demandeur, cette installation est soumise à enregistrement.

Fait à Tulle, le **28 JUIN 2022**

La préfète,
Pour la préfète et par délégation,
La cheffe du bureau de l'environnement
et du cadre de vie



Véronique BOISSEAU

DOCUMENT A JOINDRE AU DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE SI NECESSAIRE

L'obtention du permis de construire ne préjuge pas de l'autorisation d'exploiter ou d'exercer à l'intérieur du bâtiment ou dans l'enceinte de l'installation, l'(ou les)activité(s) classées pour la protection de l'environnement.

Affaire suivie par : Charley CHAPELAIN
Bureau de l'environnement et du cadre de vie
1 rue Souham
B.P. 250 - 19012 Tulle Cedex
Tél : 05 55 20 55 84
Courriel : charley.chapelain@correze.gouv.fr
www.correze.gouv.fr

Agita 10WG, 1 kg

Description du produit

L'Agita 10 WG est un puissant insecticide pour mouches adultes et ténébrions (larves et adultes) qui se présente sous forme de granulés dispersibles dans l'eau.

L'Agita 10WG agit, par contact et ingestion, sur le système nerveux central des insectes. Il détient un fort pouvoir attractif spécifique grâce au mélange de sucre et de lactose. Sa formulation homogène reste efficace même une fois le granulé entamé, contrairement à un appât adulticide traditionnel.

- Substance active : Thiaméthoxam 10%
- Dosage : 250g/100m²
- Conseils d'application: Utiliser en badigeon sur des zones propres et claires où les mouches se rassemblent (tours de portes, fenêtres, lumières artificielles, tuyaux...), ou sur des panneaux à disposer dans le bâtiment
- Ajouter de l'eau tiède à la quantité d'Agita 10WG jusqu'à formation d'une pâte pouvant être appliquée sans ruissellement
- L'application est à renouveler à minima toutes les 6 semaines

Dosage:

- Dose : 250g/100m² (au sol) à mélanger avec 200 mL d'eau jusqu'à obtention d'une pâte
- Matériel (nombre de zone à badigeonner) : environ 50 zones pour 100 m² au sol
- Panneaux : 25 panneaux (taille A4)

Particularités:

Rémanence : 6 semaines

Législation:

- Produit biocide : Utilisation réservée aux professionnels uniquement
- Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement

Caractéristiques

Type d'application	Badigeon
Efficace contre les insectes	Mouche
Stade de vie	Insecte adulte
Type de pesticide	Chimique
Application	Espace avec des animaux
Garantie	Standard, conformément à nos conditions générales de service et de garantie, énumérées sous la rubrique "Service Clients -> Réclamations & Retours" au bas de cette page web.
Espèces	Bovins, Chèvres, Porcs, Volailles, Moutons, Autres
Numéro de type	10WG
Réglementation CLP	Ce produit est soumis à la réglementation CLP. Veuillez lire les instructions de sécurité avant toute utilisation.

Augmentez vos bénéfices en protégeant votre élevage



Photo du Dr. Brian Fairchild

CID 2000™

L'efficacité combinée des acides et de l'oxygène!

Nettoyant pour canalisations d'eau

- élimine le biofilm
- évite l'entartrement
- n'abîme pas le matériel
- "la plus grande réduction de présence microbienne"(*)

(*) Réf « Evaluation de différents produits utilisés pour le nettoyage des système d'eau de boisson », A.G Hancock, J.G Hughes and Susan E. Watkins, Université de l'Arkansas, Forum scientifique international de la volaille, Atlanta, 22 Janvier 2007



www.cidlines.com



Bioprotexion Box

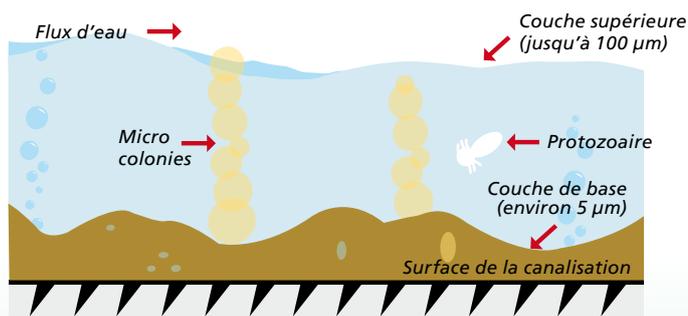
CID 2000™ fait partie de la BIOPROTEXION BOX de CID LINES, un programme pour assurer l'hygiène et la sécurité de votre exploitation et accroître vos bénéfices.

SUPPRIMER le biofilm

Le biofilm présent dans les canalisations est une couche de polysaccharides (matière organique). Cela peut bloquer les abreuvoirs, diminuer le diamètre des tuyaux de 70 à 80% et donc réduire considérablement le débit du système d'abreuvement. Le biofilm peut contenir un grand nombre de micro-organismes ; ce qui diminue l'efficacité des vitamines et vaccins administrés dans l'eau.

Un rinçage à haute pression ne le supprime pas. La chloration non plus. Par contre, l'oxygénation des canalisations est efficace.

CID 2000™ se compose de 20% de peroxyde d'hydrogène stabilisé qui se dissout en eau (H₂O) et oxygène (O₂). L'oxygène gazeux libre "va frotter" le biofilm, le décrocher et le dissoudre.



SUPPRIMER le tartre

Le tartre est une matière minérale. Il se compose principalement de calcium (Ca) et de magnésium (Mg). De même que le biofilm, le tartre peut bloquer les pipettes et réduire le débit de l'eau. Il peut aussi « abriter » de nombreux microorganismes.

Seuls les acides peuvent le supprimer. CID 2000™, contient de l'acide peroxy-acétique et de l'acide acétique. Dilué à 2%, CID 2000™ supprime le tartre après un temps de contact de 12 à 24 heures.

ATTEINDRE la fin de la ligne

Les essais terrain de Dr Susan Watkins montrent que le nombre le plus élevé d'UFC (unité formant colonie) se trouve à la fin de la ligne. C'est également là que le biofilm (et le tartre) sont les plus développés. C'est à ce niveau que les abreuvoirs sont les plus obstrués, et le débit de l'eau le plus faible.

Le Laboratoire Européen "Chêne Vert" a testé CID 2000™ et conclut: "après 19 heures, à une dilution de 2%, au contact de la matière organique, il y avait encore plus de 80% d'O₂ disponible". Cela signifie que lorsque CID 2000™ est correctement appliqué, l'O₂ qu'il libère atteint la fin de la ligne, pour un **maximum d'efficacité**.

Application de CID 2000™

Lors du vide sanitaire : Incorporer CID 2000™ à 2% à l'aide d'une pompe doseuse et laissez circuler dans les lignes pendant 4 à 6 heures. Idéalement, déclencher les abreuvoirs pendant une seconde pour y laisser passer le produit. Puis, rincer abondamment.



Pour l'acidification et la décontamination de l'eau de boisson: utiliser CID 2000™, à une dilution de 300-400 mL pour 1000 L d'eau, 1 jour sur 2, trois fois par semaine ; dans les périodes délicates : 3 à 4 jours de suite.

Votre distributeur:

BIO LAB
vétérinaire

Cité des Frères Abbas N°01-16200
Dar el Beïda Alger - Algérie
Tél.: 021.75.31.65/66 - Fax : 021.75.31.67
E-mail : contact@biolabveterinaire.org
www.biolabveterinaire.org

CID LINES
INNOVATIVE HYGIENE SOLUTIONS

CID LINES NV • Waterpoortstraat 2, 8900 Ieper, Belgique
Tél: +32(0)57 21 78 77 • Fax: +32(0)57 21 78 79
CID LINES FRANCE • 19, rue Delezenne, 59000 Lille, France
Tél: 03 20 23 01 11 • Fax: 03 20 23 26 48
info@cidlines.com • www.cidlines.com



Dosage



Utilisation en badigeon :

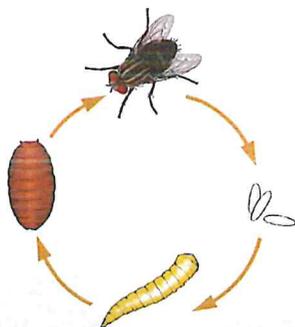
mélanger 200 g de QuickBayt® avec 100 ml d'eau tiède pour 100 m² de surface au sol. Le badigeon peut être appliqué au rouleau à peinture ou au pinceau.



Utilisation directe :

200 g pour 100 m² de surface au sol. Veillez à humidifier les granulés.

Pour un programme complet de désinsectisation, utiliser QuickBayt® en combinaison avec un larvicide : Baycidal® WP 25.



QUICK BAYT® : Imidaclopride 0,5 %. Classement toxicologique : N - dangereux pour l'environnement. A.M.M. N° : 2003055. BAYCIDAL® WP25 : Trifluralin 25 %. Classement toxicologique : N - dangereux pour l'environnement. A.M.M. N° : 9500073. Utilisez les produits avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. © marques déposées Bayer. Crédits photos : Bayer & Sh. iStock - www.istockphoto.com. 04/2014 - PUB-2014-122.



QuickBayt®



Lutte contre les mouches en bâtiments / Tous types d'élevages



Insecticide adulticide avec attractif

Granulés prêts à l'emploi ou utilisables en badigeon

Applicable en présence d'animaux



✓ Mouche



Bayer S.A.S.
Activité Hygiène Publique et Rurale
6 rue Jean-Marie Leclair - CS 90106
9266 Lyon (Cedex 09) France
www.nestcontrol-expert.com

Bayer Service **infos** Hygiène Publique et Rurale
N°Vert 0 800 001 641

Bayer HealthCare S.A.S.
Division Animal Health
10 A rue Joseph Le Brix
BP 40011
56891 Saint-Avé France



Mode d'action

- ✓ Agit sur le système nerveux des insectes
- ✓ Actif par ingestion et contact

Hautement attractif

- ✓ Contient du LEJ 179, attractif breveté par les laboratoires Bayer
- ✓ Contient la phéromone (Z)-9 Tricosène
- ✓ La couleur rouge et la base sucrée renforcent l'attractivité de QuickBayt®
- ✓ Base sucrée



Applicable en présence d'animaux

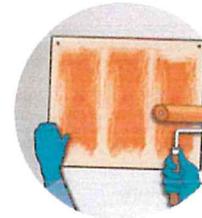
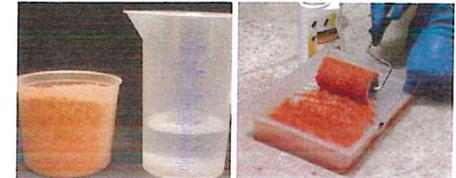


- ✓ Dans les zones hors de leur portée
- ✓ Sans traitement direct sur les animaux

Modes d'application

Application en badigeon

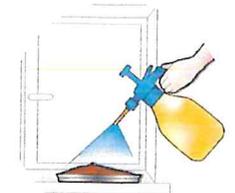
Appliquer en bandes de 15 cm par 30 cm environ, directement sur les murs, près des zones à fortes infestations. Compter environ 1 m² de surface à badigeonner pour 100 m² de surface au sol.



Il est également possible de badigeonner QuickBayt® sur des supports (cartons) qui peuvent être fixés près des zones à fortes infestations.

Utilisation directe

QuickBayt® peut s'utiliser en tant qu'appât humide dans des récipients, à la dose de 5 à 10 g par point d'appât sur une base de 200 g pour 100 m² au sol. Pour une meilleure efficacité, veillez à humidifier les granulés lors de l'application. Ne pas hésiter à réhumidifier périodiquement.



EFFICACE ET ÇA SE VOIT !



AVANT



APRÈS

MS Rodetox DIF Blé, 10 kg

Description du produit

MS Rodetox DIF blé est un puissant appât sous forme de graines, pour la lutte contre les rats et souris, avec pour principe actif le difénacoum, un anticoagulant.

Réservé aux professionnels de l'élevage.

- Convient contre les rats et souris
- Mortel à faible dose
- Mélange des meilleures céréales de blé
- Contenance: 10 kg
- Principe actif: Difenacoum 0,005%.

Dosage:

- Souris: 60 gr par poste d'appâtage
- Rats: 250 gr par poste d'appâtage

Application sur:

Disposer l'appât dans des postes d'appâtage fermés

Numéro d'homologation:

FR: FR-2013-0013

Législation:

- Produit biocide: Utilisation réservée aux professionnels uniquement
- L'achat, la possession et l'utilisation par des particuliers est interdite

Caractéristiques

Ingrédient actif	Difenacoum
Contrôle des nuisibles	Appât
Appât toxique	Oui
Type de rodenticides	Céréales
Volume	10 kg
Europalette haute (pièces)	50
Garantie	Standard, conformément à nos conditions générales de service et de garantie, énumérées sous la rubrique "Service Clients -> Réclamations & Retours" au bas de cette page web.
Biocides	Utilisez les biocides avec précaution: Avant utilisation, lire l'étiquette et les informations du produit. Ce produit est affecté au circuit restreint de la Belgique
Espèces	Bovins, Chèvres, Porcs, Volailles, Moutons, Autres
Efficace contre les rongeurs	Souris, Rat

VITACID HP pour l'eau de boisson

Vitacid HP est un puissant acidifiant organique et minéral enrichi en antibiofilm pour **l'eau de boisson**. Cet acidifiant liquide est utilisé en élevage de **porcs et de volailles** en incorporation dans l'eau de boisson pour assurer **sécurité digestive** et **efficacité alimentaire**. Vitacid HP est l'un des produits historiques de la **gamme Vitacid**, votre alternative pour réduire l'utilisation des antibiotiques en élevage.

- ✓ Effet décontaminant grâce à une action bactériostatique et bactéricide sur les germes pathogènes
- ✓ Contribution à la préservation de l'eau et à l'orientation de la flore bactérienne
- ✓ Baisse du pouvoir tampon de l'aliment et de l'eau
- ✓ Stimulation de l'activité enzymatique et de la digestion protéique
- ✓ Contrôle de l'équilibre de la flore intestinale
- ✓ Meilleure absorption des nutriments
- ✓ Réduction des mortalités et des troubles digestifs

Composition/ Composition :

Sel - Propylène glycol

Salt - Monopropylene glycol

Additifs / additives :

OLIGO-ELEMENTS / - 3b405 Cuivre (Sulfate de cuivre pentahydraté) 2 500 mg -

CONSERVATEURS / - 1a270 Acide lactique 24 000 mg - 1k280 Acide propionique

49 500 mg - 1k236 Acide formique 384 500 mg - 1a338 Acide orthophosphorique -

1k237i Formiate de sodium 85 500 mg

TRACE-ELEMENTS / - 3b405 Copper (Pentahydrate copper sulfate) 2 500 mg -

PRESERVATIVES / - 1a270 Lactic acid 24 000 mg - 1k280 Propionic acid 49 500 mg

- 1k236 Formic acid 384 500 mg - 1a338 Orthophosphoric acid - 1k237 Sodium

formate 85 500 mg

Agence de Clermont Ferrand
23 RUE PIERRE BOULANGER
63100 CLERMONT FERRAND
Tél : 04.73.15.33.45 Fax : 04.73.26.40.24
CLERMONT-FERRAND@DESAUTEL.FR

Date : 08/07/2023
Date de validité : 08/08/2023
Code client : 1914468 001

EARL PEYROUT
LES VALADES HAUTES
19278 VARETZ

DS : BL4090103

Suivi commercial : Céline RAMOS

Objet : DEVIS SUITE BL4090103

Designation	Qté	Prix unitaire	Total HT
0131030A EXTINCT.EAU E6A15EV EN -R- - HANGAR ALIMENTS	2 UN	61,10	122,20
0313801 SUPPORT MURAL /EXT.PORTATIF	2 UN	0,00	
0141087A EXTINCT.CO2 2KG EN - R - - AE FABRIQUE ALIMENTS	1 UN	69,60	69,60
0313866 SUPPORT MURAL CO2 2KG ET 5KG	1 UN	0,00	
0121075A EXTINCT.POUDRE ABC P6P EN -R- - HANGAR VEHICULE	1 UN	64,50	64,50
9000030 PARTICIPATION FRAIS DE PORT ET D'EMBALLAGE (-750.00EUR)	1 UN	20,00	20,00

Condition de règlement : CHQ45

Bon pour accord client (signature, date et cachet)

Total HT 276,30 EUR

EARL PEYROUT
Les Valades 19240 VARETZ
Elevage de porcs 0146Z
SIRET 844 196 964 00010
FR 56 844 196 964

Didier DUMONT
Directeur d'agence

Bon pour accord
2/11/23.



RAPPORT DE VÉRIFICATION

Certificat Q18

N° de rapport : 13420401-001-1
Date : 03/11/2023

Lieu d'intervention :
PEYROUT
582 IMPASSE DES VALADES
HAUTES
19240 VARETZ

Date(s) d'intervention :
Du 31/10/2023 au 31/10/2023

Intervenant(s) :
MATHIEU MÉRINO



OBSERVATION(S)

Ce rapport comporte 4 pages - Version modèle rapport 6.9.1

Domaine 18	Installations électriques	Q18
COMPTE RENDU DE VERIFICATION PERIODIQUE		

Organisme
 Nous soussignés organisme de vérification d'installations électriques autorisé* par CNPP sous le n° **140/18**
 Nom (ou raison sociale) : **APAVE SA**
 Immeuble Canopy - 6 rue du Général Audran
 CS 60123 - 92412 COURBEVOIE Cedex

Etablissement objet de la vérification
 Nom (ou raison sociale) **PEYROUT**
 VORS
 19240 VARETZ
 Lieu d'intervention **PEYROUT**
 582 IMPASSE DES VALADES HAUTES
 19240 VARETZ
 Nature de l'activité Elevage de porcs
 Lorsqu'il y a plusieurs bâtiments, préciser la référence du ou des bâtiments concernés : **L'ensemble de l'établissement**
 Nous déclarons avoir reçu de l'exploitant ou de son représentant :
 > la désignation des locaux à risque d'incendie par l'exploitant (par défaut, l'organisme se réfère au guide UTE C 15103) : Oui Non
 > le document relatif à la protection contre les explosions fourni par l'exploitant : Oui Non Sans objet

Vérification des installations électriques réalisée
 Nous déclarons avoir procédé le 31/10/2023 à une vérification des installations électriques conformément au chapitre 2 du référentiel APSAD D18.
 La vérification a consisté en :
 Une vérification complète des installations électriques de l'établissement
 Une vérification partielle ne prenant pas en compte les installations désignées ci-dessous
 Une coupure totale a été autorisée par l'exploitant Oui Non
 Type de vérification :
 Première vérification effectuée par l'organisme
 Vérification périodique annuelle
 Date de la précédente visite : Sans objet

Conclusion
 Nous déclarons que l'installation électrique
 peut entraîner des risques d'incendie ou d'explosion
 ne peut pas entraîner des risques d'incendie ou d'explosion

La vérification a été effectuée
par Mr MATHIEU MERINO
 Sans présence d'accompagnement

A BRIVE, le 31/10/2023





* Autorisation délivrée par CNPP Cert, organisme certificateur reconnu par les professionnels de la sécurité et de l'assurance
 Route de la Chapelle Réanville CS 22265 F27950 Saint-Michel www.cnpp.com

Constatations ¹	NV SO	Absence de danger constaté	Danger signalé pour la 1ère fois ²	Danger déjà signalé
1 Présence de traces d'échauffement anormal d'une canalisation et/ou d'un matériel électrique		✓		
2 Absence de moyens de protection des transformateurs (HT/BT, BT/HT, HT/HT)	SO			
3 Absence ou inadaptation des dispositifs de protection contre les surintensités			✓	
4 Dysfonctionnement des dispositifs différentiels à courant résiduel	NV			
5 Présence de poussière déposée ou de substances de nature à provoquer un danger dans les armoires électriques		✓		
6 Inadéquation des matériels ou des canalisations électriques dans les locaux à risque d'incendie et/ou zones à risque d'explosion		✓		
7 Défaut de continuité du conducteur de protection dans les locaux à risques d'incendie et/ou zones à risque d'explosion		✓		
8. Existence de locaux à risque d'incendie et/ou zones à risque d'explosion pour lesquels l'installation ne répond à aucune des deux conditions suivantes : - Présence, bonne adaptation, bon fonctionnement du ou des dispositifs assurant la signalisation ou la coupure au 1er défaut d'isolement - Protection des circuits alimentant ces locaux ou zones par dispositifs à courant différentiel résiduel de seuil égal à 300 mA		✓		
¹ Indiquer à l'aide d'une croix dans les colonnes de droite s'il y a ou non constat de danger. La mention SO signifie "Sans Objet". La mention NV signifie "Non Vérifié" et doit être motivée: vérification partielle et/ou coupure totale non autorisée.				
² Dans le cas d'une première vérification réalisée par l'organisme, les constats de danger sont mentionnés dans cette colonne.				
Evénements déclarés depuis la vérification précédente <u>Modification de l'installation</u> Aucune <u>Incidents</u> <u>Dispositions pour améliorer les conditions de sécurité</u> Aucune				

Points de non-conformité ou anomalies constatées et préconisations associées

Rappeler le cas échéant ,la date à laquelle ils ont été signalés pour la première fois

Bâtiment engraissement - Local soupe

 > **Tableau : COFFRET ENGRAISSEMENT**

 • **Général**

(2023) - L'interrupteur n'est pas correctement protégé contre les surcharges

Amélioration proposée : La somme des réglages des dispositifs de protection aval dépassant l'intensité assignée de l'interrupteur, le remplacer par un modèle d'intensité assigné supérieur à cette somme

 > **Tableau : COFFRET LOCAL SOUPE**

 • **Général**

(2023) - L'interrupteur n'est pas correctement protégé contre les surcharges

Amélioration proposée : La somme des réglages des dispositifs de protection aval dépassant l'intensité assignée de l'interrupteur, le remplacer par un modèle d'intensité assigné supérieur à cette somme
Bâtiment aliments - Salle de commande

 > **Tableau : COFFRET FABRIQUE ALIMENTS**

(2023) - Réglage/Calibre incorrect de la protection de surcharge du(des) circuit(s)

Amélioration proposée : La remplacer par un dispositif modulaire dont les relais thermiques seront calibrés à l'intensité admissible
Bâtiment maternité - Couloir

 > **Tableau : COFFRETS MATERNITE**

 • **Salles 5-6-7-8**

(2023) - Réglage/Calibre incorrect de la protection de surcharge du(des) circuit(s)

Amélioration proposée : La remplacer par un dispositif modulaire dont les relais thermiques seront calibrés à l'intensité admissible
Commentaires

 Q19 Délivré : Oui Non

 Présence de procédés photo-voltaïques : Oui Non

Schéma de liaison à la terre de l'installation électrique (BT) : TT

Ce compte rendu doit être transmis dans un délai de 5 semaines à l'exploitant en 2 exemplaires, l'un destiné à son assureur, l'autre conservé par lui sur le site où la vérification a été effectuée. Ce délai peut être porté à 2 mois lorsque l'installation ne peut pas entraîner de risque d'incendie ou d'explosion.